

## reconnaissance de dette.

Par **hypolite**, le **05/11/2008** à **22:32**

Bonjour,

avant de vous exposer mon problème, je tiens à remercier ceux qui tenteront de répondre à mes questions 

voilà donc mon problème exposé simplement,  
en date du 16 octobre 2006 j'ai prêté la somme de 2000 euros à un de mes amis (je sais c'est imprudent), nous avons alors fait établir une reconnaissance de dette par un avocat, incluant une date limite pour le remboursement de cette somme concernant le débiteur.

Mon problème est que lorsque j'ai voulu faire valoir cet acte auprès cet avocat, sa secrétaire m'a assurée que la reconnaissance de dette était caduc, la date limite de remboursement concernant le débiteur étant dépassé.

Ceci est-il exact ?

Y aurait il prescription ou puis-je encore faire valoir mon droit?

Merci à vous.

Par **Camille**, le **06/11/2008** à **14:21**

Bonjour,

Euh... alors, à quoi ça sert un avocat ?

Moi, j'essaierais d'en toucher deux mots directement au téléphone avec l'avocat en question...

Surtout si c'est lui qui a établi le document...